

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 07 septembre 2023 -

Annule et remplace la délibération n° 2023-06-29/057

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 12

Nombre de membres ayant donné procuration : 09

Nombre d'absents non représentés : 09

Quorum : 15

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,

Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 07 septembre 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

5 – Formation : Demande de dérogation à la libération du jeudi après-midi 2023-2024

Adopte les demandes de dérogation à la libération du jeudi après-midi au titre de l'année 2023-2024

VOTE : POUR : 15

ABSTENTION : 06

Collège SSH :

- Master MEEF EPS (M1 et M2)
- Licence Lettres PPPE (L1 et L2)

Collège STEE :

- Master MEEF Mathématiques et physique chimie (M1 et M2)
- Diplôme d'ingénieur « Energétique »
- Diplôme d'ingénieur en alternance « Génie des procédés »
- Diplôme d'ingénieur « Génie Électrique et Informatique Industrielle »

Pau, le 22/09/2023

Le Président,



Laurent BORDES